



Où envoyer ma cotisation ?



Pourquoi se syndiquer ?

SNEP-FSU
Essonne



AGIR ENSEMBLE

Marjorie Bounhol

Trésorière départementale du 91



38 rue Charles de Gaulle
Batiment B - Boîte B32
91330 - Yerres



s2-91@snepfsu.net



www.snepfsu-versailles.net

DES FACILITÉS D'ADHÉSION



66 % déductibles de ses impôts ou en crédit si non imposable

Paiement en plusieurs fois (5 fois maxi)

Paiement par prélèvement automatique à la date souhaitée.

Reconduction automatique tous les ans si vous le souhaitez.

Défendue et soutenue

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien nécessaire.

Informé.e

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels. Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique (contre-pied). Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU ainsi que de nombreuses autres ressources.

Réprésenté.e

Le SNEP recueille plus de 80% aux élections professionnelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes les instances et commissions.

Formé.e

Le SNEP organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et pour être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE, JE VOTE

POUR une école de la réussite et un service public d'éducation réaffirmé.

POUR promouvoir une EPS et un sport scolaire de qualité.



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité		Situation professionnelle	
Date de naissance	____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement
Nom		Code établissement	
Nom de naissance		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
		Situation administrative (entourez ci-dessous)	
		TZR	Poste fixe
Mail		Prof Sport stagiaire	Temp partiel : %
Téléphone fixe			Prof EPS stagiaire
Téléphone portable		Disponibilité	Congés (parental...)

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
<input type="checkbox"/> Version papier	<input type="checkbox"/> Version papier	<input type="checkbox"/> Version papier	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par le décret n°2013/679/JUR du 27/06/2013 et par l'arrêté n°2015/565/JUR du 27/06/2015. Toute autorisation est rattachable par moi-même dans les mêmes conditions à une le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	
<input type="checkbox"/> Adresse établissement	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	
<input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex - Prof Sport Classe Ex - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE	120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Agrégé - CTPS	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé Hors Classe	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Agrégé Classe Ex - CTPS Classe Ex.	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €					
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 €	Entre 1 001 € et 1 200 €	Entre 1 201 € et 1 400 €	Entre 1 401 € et 1 600 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	Entre 1 801 € et 2 000 €	Entre 2 001 € et 2 200 €	Entre 2 201 € et 2 400 €	Entre 2 401 € et 2 600 €	Entre 2 601 € et 2 800 €	Entre 2 801 € et 3 000 €
	59 €	73 €	88 €	103 €	117 €	132 €	146 €	161 €	176 €	191 €	206 €

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements	<input type="text"/>	Indiquez le 1er mois de prélèvement	<input type="text"/>
------------------------	----------------------	-------------------------------------	----------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

PRELÈVEMENT MANDAT

SEPA

SEPA - Single Euro Payments Area

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Paiement récurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.